

Je dois dire que je suis profondément troublé du fait que des hommes et des femmes s'acharnent à discuter ouvertement de ces sujets qui, pour cause de décence, ne devraient pas faire l'objet de discussions osées entre hommes et femmes, à plus forte raison en séance publique.

Le problème de l'homosexualité et de l'immoralité relative a été traité avec trop de liberté dans la presse de notre pays au cours des derniers mois. Et ce n'est que le commencement des obscénités.

Il y a maintenant des débats parlementaires coulés de détails inutiles. Déjà, les récits de journaux, les discussions publiques, les articles de magazine, les suggestions individuelles et les annonces traitent librement des questions sexuelles et homosexuelles, lesquelles deviennent des sujets de moquerie et de bouffonnerie.

On s'adresse à l'avidité et à la curiosité du lecteur et de l'auditeur. De tels programmes et de tels écrits inondent le marché de journaux, de livres et de magazines. Or, beaucoup d'opinions modernes font le raisonnement sceptique que l'on naît homosexuel.

De même, d'aucuns enseignent que l'alcoolisme n'est pas un péché mais une maladie. L'alcoolique est tout simplement victime d'un appétit dont il n'est pas responsable. C'est tout simplement un malheur, un simple effet de la fatalité qui a fait de l'homme ce qu'il est: un être devant inspirer la pitié et non pas être blâmé de ses fautes.

Dans le même ordre d'idées, l'homosexuel, nous dit-on, ne doit pas être blâmé au regard de sa perversion. Il est une simple victime du hasard et, par conséquent, n'est pas responsable de son comportement antisocial.

Naturellement, qu'il s'agisse d'alcooliques, de joueurs ou d'homosexuels, tous veulent éviter la responsabilité de leur perversion, mais ils donnent quand même libre cours à leurs appétits, de sorte qu'ils ne désirent pas être délivrés de leurs passions.

• (Midi)

Dans ce bill omnibus, on lit, entre autres choses, à la page 34, l'article 14, et je cite d'abord la note marginale:

Fait de tuer un enfant.  
Le paragraphe (2) de l'article 195 de ladite loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

Commets un homicide quiconque cause à un enfant, avant ou pendant sa naissance, des blessures qui entraînent sa mort après qu'il est devenu un être humain ...

L'amendement dit bien «après qu'il est devenu un être humain», et le paragraphe 1 de l'article 195 explique à quel moment un enfant devient un être humain:

Un enfant devient un être humain, au sens de la présente loi, lorsqu'il est complètement sorti, vivant, du sein de sa mère,

[M. Dumont.]

- a) qu'il ait respiré ou non;  
b) qu'il ait ou non une circulation indépendante;  
ou  
c) que le cordon ombilical soit coupé ou non.

Alors, on amende le bill en disant qu'un homicide sera commis après avoir établi qu'il y a vie et qu'une explication appropriée suivra.

Monsieur l'Orateur, mon jeune enfant de quatre ans nous accompagnait lors d'une visite chez des parents, au temps des Fêtes de 1968-1969, et se penchant sur la poitrine de sa tante, lui demandait: Ma tante, puis-je entendre ton bébé bouger? Quelle n'est pas alors la joie de cet enfant disant: Maman, le bébé a bougé! Quand un enfant de quatre ans sait découvrir la vie dans le sein d'une mère enceinte depuis 5 mois, on se demande pourquoi on voudrait essayer de nous faire croire, à la Chambre, que la vie d'un enfant n'apparaît qu'au neuvième mois de grossesse ou à la naissance. Non, monsieur l'Orateur, nous ne pouvons pas, en tant que chrétiens, admettre cette théorie.

A ce stade, et à l'instar du très honorable premier ministre (M. Trudeau), qui se le permet souvent, je demanderai: Mais qu'est-ce que le peuple veut? Comment pourrais-je dialoguer avec lui?

J'ai en main une lettre qu'un citoyen de Montmagny a adressée à l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert), qui me l'a remise ce matin et que je me permets de citer, parce qu'elle incite à la réflexion et porte le témoignage d'une pensée véritablement chrétienne. Voici:

Je me permets de vous écrire ce soir au sujet du bill omnibus qui sera bientôt présenté à la Chambre des communes.

Lundi soir, de 10 heures à 11 heures, sur le réseau pourri de Radio-Canada, on nous a présenté un programme qui semblait destiné à faire accepter par la population cette dégradation humaine que sont ceux qui se livrent à l'homosexualité. Le résultat de ce programme est que plusieurs ont été trompés et croient que ces gens sont malades. Alors que la véritable raison de leur comportement est une absence de Dieu dans leur vie.

Pour prouver ce que j'avance, l'apôtre saint Paul à la page 169 de la Bible, Nouveau Testament, explique le pourquoi de la déviation sexuelle de ces gens. Je vous en écris quelques extraits et je vous recommande de lire cette page et de la faire lire à votre chef, M. Réal Caouette. Je suis sûr que vous trouverez cela intéressant, vous connaissez pour un catholique convaincu.

Voici les extraits de la Bible: l'apôtre saint Paul, intitulé: «L'Université du péché», 1, 18:32:

Les païens sont hors de la voie du salut. (20) Depuis la création du monde, en effet, ses «attributs» invisibles deviennent par ses œuvres visibles à l'intelligence, sa puissance éternelle comme sa divinité; aussi sont-ils inexcusables; (21) puisque, connaissant Dieu, ils ne l'ont ni glorifié ni remercié comme Dieu; au contraire, ils se sont perdus en de vaines pensées et leur cœur inintelligent s'est enténébré: (22) Se flattant d'être sages, ils sont devenus fous... (26) C'est pourquoi Dieu les a